

Conseil d'établissement n°3

Année scolaire 2025/2026

Procès-verbal

Mardi 10 mars 2026 à 14h09

LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

Sont présents (cf annexe1-émargement CE n°3)

Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Yves OLICHON, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Proviseure adjointe
- M. Éric FOUCHOU LAPEYRADE, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Zyad HEGAZI
- Mme Naïma EL SAYED
- Mme Sylvie MIRAMONT
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- Mme Jessica EL MASRY
- M. Ayman ABDELFAHATTAH

Pour les parents d'élèves :

- Mme Noha EL ZAYAT
- Mme Dalia YASSIN
- Mme Marise ANANIAN
- M. Paul HADDAD
- Mme Ranya EL NAGGAR

Pour les élèves :

- M. Ali SHAFIK

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Rafael PLEUTIN, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Samy BADR vice-président du CVL

Sont excusés :

- Mlle Lena EL IDRISSE EL ISMAILI, représentante des élèves
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte

→ Le quorum étant atteint (18 sur 21), le conseil d'établissement n°3, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.

M. Yves OLICHON ouvre la séance à 14h09.

L'ordre du jour est validé (cf annexe2--convocation du CE n°3)

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG, proviseur adjoint
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme EL SAYED Naïma, représentant des enseignants

1- Approbation du PV du CE n°1 du 03 décembre 2025 et du CE n°2 du 18 janvier 2026.

Vote pour validation du PV du CE n°1 du 03 décembre 2025 (annexe 3) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

Vote pour validation du PV du CE n°2 du 18 janvier 2026 (annexe 4) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

Arrivée à 14h15 de Mme Noha EL ZAYAT, ce qui porte le nombre de votants à 19.

2- Calendrier scolaire 2026/2027

Vote pour avis sur le calendrier scolaire 2026/2027 (annexe 5) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

Arrivée de Madame DELAFLOTTE.

3- Calendrier de fin d'année

Cf annexe 6-diaporama 6- PTT CE n°3

Les jours de fermeture du lycée sont précisés, avec pour objectif de minimiser l'impact sur les cours. Certains examens auront lieu le vendredi et/ou le samedi afin de préserver au maximum le fonctionnement de l'établissement. Cette année, il a été possible de regrouper les jours de fermeture, ce qui permet aux familles de mieux s'organiser.

Le stage des élèves de seconde se déroulera du 14 au 25 juin 2026. La question s'est posée de savoir pourquoi ne pas le programmer pendant les jours de fermeture du lycée. La direction explique que cela obligerait les élèves à revenir au lycée après leur stage. De plus, certains élèves choisissant d'effectuer leur stage à l'étranger, cela pourrait poser des difficultés.

4- Frais d'écologie

Lors du dialogue de gestion avec l'AEFE, il a été indiqué que la hausse proposée ne correspondait pas à l'inflation locale (11,8 %). Il a donc été demandé de revoir la proposition et de fixer l'augmentation à 11 %.

Mme EL SAYED indique que la demande de l'AEFE est difficilement compréhensible. Il est également demandé pourquoi le budget voté lors du dernier conseil d'établissement a été rejeté par l'AEFE, alors même qu'il avait déjà été adopté.

Les familles expriment leur étonnement et indiquent qu'elles ont toujours connu des augmentations maîtrisées, généralement de l'ordre de 3 à 4 %, afin de couvrir l'inflation. Les professeurs et les élus s'interrogent donc sur la raison pour laquelle, cette fois-ci, il est demandé de s'aligner sur l'inflation locale de 11,8 %. Ils rappellent que certaines périodes ont connu une inflation supérieure à 20 %, sans que le LFC n'augmente les frais à un tel niveau. Monsieur l'adjoint au COCAC précise que la règle générale est habituellement « inflation + 3 % ». Dans ce cas précis, l'augmentation ne s'aligne que sur l'inflation locale, soit 11 %.

Mme EL SAYED souligne qu'il faut tenir compte de la situation économique du LFC. L'établissement a déjà des difficultés à maintenir certaines familles et une telle hausse pourrait entraîner de nouveaux départs.

Monsieur PLEUTIN demande si les 2 % supplémentaires serviront à combler le déficit d'autres établissements.

Monsieur PLUGER rebondit en s'interrogeant : « N'est-ce pas une manière déguisée d'augmenter l'enveloppe pour l'AEFE ? »

Si tel n'est pas le cas, l'AEFE devrait le clarifier, car nous ne pouvons pas en tenir pour responsable le LFC. À Paris, le budget n'est pas équilibré et l'AEFE tente de le compenser.

Monsieur HADDAD ajoute que de nombreux établissements ont du mal à régler leurs factures à l'AEFE, alors que le LFC dispose depuis plusieurs années d'un budget excédentaire. Pourquoi serait-il pénalisé dans ce contexte ?

Monsieur le Proviseur précise le contexte difficile dans lequel se trouve l'AEFE.

Mme MIRAMONT ajoute que les autres volets du budget devront aussi faire l'objet d'un avis.

Ce sera le cas lors du prochain conseil d'établissement.

Monsieur le DAF indique que l'AEFE est également concernée par des suppressions de postes, dont 18 au siège. Mme EL SAYED souligne toutefois qu'il convient de replacer cette situation dans son contexte : le nombre de postes au siège avait auparavant augmenté dans le cadre du plan Cap 2030. Par ailleurs, une demande concomitante a été formulée afin de transformer certains postes de vacataires en contrat.

Mme EL SAYED regrette que les établissements partenaires soient moins pénalisés que notre EGD, ce qui contraint le LFC à assumer les choix et les décisions de l'Agence.

Monsieur HADDAD s'interroge sur les raisons qui ont conduit l'AEFE à accélérer la modification du budget à 11 %. Il lui est répondu que cette situation relève d'un contexte conjoncturel, malgré les excédents dont il a été possible de bénéficier.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
7	13	0

5- Point sur les préinscriptions des élèves R26

- Capacité totale : 2146 places.
- Primaire et lycée : 504 places.
- Avec les montants actuels, l'effectif s'élève à 1790 élèves, ce qui laisse 356 places disponibles.
- Parmi celles-ci, 48 places sont réservées, ce qui ramène le nombre de places réellement disponibles à 308.
- Concernant les admissions :
 - 152 élèves sont admis.
 - 138 admissions ont été confirmées par paiement lors de la première phase d'inscription.

Précision : ces données tiennent compte des tarifs fixés à 9 %.

Focus au niveau des classes :

- La PS est complète à Zamalek et Maadi. Il est signalé une liste d'attente importante en PS à Zamalek, avec un enjeu politique.
- CM1 à Maadi : 15 places vacantes.
- CM1 à Zamalek : 8 places vacantes.
- 5e : 130 élèves.

Si tous les élèves admis intègrent le LFC, l'effectif atteindrait 1942 élèves à la rentrée, contre 1987 actuellement. La baisse prévisionnelle d'environ 50 élèves semble donc confirmée, voire supérieure, puisque 1928 admissions payées sont enregistrées.

La question est posée de savoir si les 48 places réservées pourraient être restituées au LFC en cas de besoin. Jessica demande à quel moment les places éventuellement libérées pourraient être récupérées : début avril est évoqué.

Monsieur le Proviseur souligne enfin que ces chiffres sont préoccupants.

6- Réflexion sur les horaires du 1^{er} degré

Une réflexion a été engagée car cette question pourrait constituer un levier d'attractivité. Des groupes de travail ont commencé à se réunir hier et leurs travaux se poursuivront.

Néanmoins, il a été décidé de ne pas modifier les horaires pour la rentrée 2026 mais d'y travailler pour la rentrée 2027.

7- Structure prévisionnelle 1^{er} degré 2026/2027

Cf annexe 6-diaporama 10 PTT CE n°3

Monsieur le Proviseur indique qu'il souhaite maintenir la structure actuelle du premier degré.

Monsieur PLUGER demande s'il serait possible d'envisager une répartition différente des élèves si les classes ne sont pas remplies jusqu'à 25 élèves.

Monsieur le Proviseur répond que cette possibilité pourra être étudiée, la structure présentée restant prévisionnelle.

8- Structure prévisionnelle 2nd degré 2026/2027

Au collège, Mme EL SAYED insiste sur la nécessité de poursuivre le travail sur le climat scolaire. Les enseignants s'opposent à la fermeture d'une classe de 5e, soulignant les avantages des petits effectifs pour les élèves.

9- Questions diverses

9a : Représentants des enseignants 1er degré : néant

9b : Représentants des enseignants du 2nd degré SUDCAIRE : néant

9c : Représentants des enseignants du 2nd degré SNES FSU :

- Les nouvelles mesures envisagées par la direction, relatives à la réduction de la masse salariale, pourraient-elles être clarifiées ?

L'AEFE a demandé de réduire la masse salariale et les postes. Comment comptez-vous les rendre ?

Monsieur le Proviseur indique que ce point a déjà fait l'objet d'une réponse dans le cadre de la dernière réunion avec les organisations syndicales. L'idée est de travailler en priorité sur les postes vacants.

La direction étudie actuellement plusieurs pistes à la suite d'un dialogue de gestion qui a souligné la nécessité de réviser le budget prévisionnel. Trois éléments principaux ont été mis en avant :

- un nombre de postes enseignants jugé élevé au regard de la baisse des effectifs ;
- un nombre important de postes administratifs (ensemble des personnels non enseignants) ;
- une masse salariale globale trop élevée.

Plusieurs leviers sont donc envisagés :

- une évolution naturelle liée à la fermeture de la terminale ;
- la suppression d'une classe de 5e, compte tenu du faible effectif des 6e qui montent et des prévisions d'inscription, ce qui pourrait entraîner une révision des quotités de service pour certains personnels ;
- le non-remplacement de postes vacants ou susceptibles de le devenir.

Il est toutefois précisé que cette version 2 du projet ne garantit pas une validation par l'AEFE.

La direction rappelle que l'objectif est, autant que possible, d'éviter la suppression de postes occupés.

Mme EL SAYED rappelle que, l'an dernier, des choix ont été arrêtés malgré les fortes réserves exprimées par les personnels. Elle indique ne pas comprendre pourquoi il serait aujourd'hui envisagé de modifier les quotités de travail de personnels en CDI.

Il est également rappelé que certains postes avaient été créés à la demande de l'AEFE afin de permettre la transformation de statuts de vacataires en postes pérennes.

Concernant les trois postes supplémentaires, la direction indique réfléchir aux marges de manœuvre possibles.

Un personnel est actuellement directement concerné par ces inquiétudes : le maître-nageur, même si l'intervention envisagée porterait plutôt sur une quotité relevant de la vie scolaire.

Pour les personnels administratifs, les ajustements devraient être plus facilement identifiables.

La direction souligne enfin que travailler sur les quotités peut permettre de préserver les emplois. Elle comprend le mécontentement exprimé par les enseignants, mais rappelle que les ajustements de quotité dépendront aussi des besoins de service. À ce stade, il reste par ailleurs difficile d'anticiper précisément les impacts par discipline.

9d : Représentants des parents d'élèves ARFE : néant

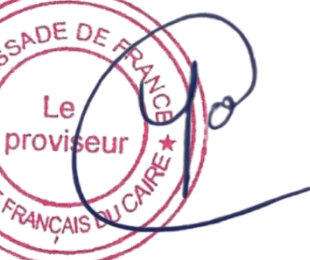
9e : Représentants des parents d'élèves AFPEC : néant

9f : Représentants des élèves : néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 16h09.

Président et proviseur

Yves OLICHON


Le proviseur
AMBASSADE DE FRANCE
LYCÉE FRANÇAIS DU CAIRE

Proviseure adjointe et secrétaire de séance

Kim VO HOANG


Le Proviseur
Adjoint
AMBASSADE DE FRANCE
LYCÉE FRANÇAIS DU CAIRE

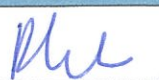
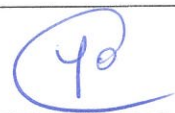
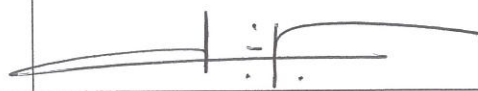
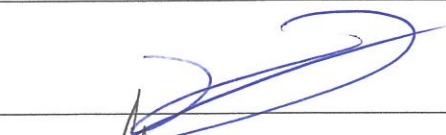
Vu et validé par Mme Naima EL SAYED, représentante des personnels du 2nd degré.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

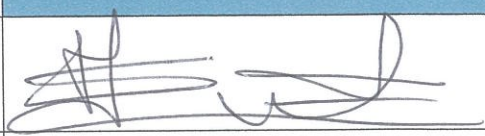
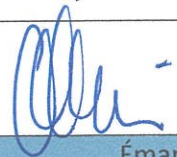
N°3/ 2025-2026

10 mars 2026 à 14h

MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :

Fonction	Nom	Émargement
Adjoint au COCAC	Phillipe LODS	
Président du Conseil d'Établissement Chef d'établissement, Proviseur	Yves OLICHON	
Adjoint au Chef d'établissement	Kim VO HOANG	
Directeurs des classes primaires	Estelle BOUSQUET	
	Jean-Christophe MAIGNAN	
Directeur Administratif et Financier	Eric FOUCHOU-LAPEYRADE	
Conseillère Principale d'Éducation	Marie PLASSE	

PERSONNELS : Représentants des enseignants 2nd degré et 1^{er} degré

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Sylvie MIRAMONT		
Zyad HEGAZI		
Naima EL SAYED		
Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Marie-Hélène DELAFLOTTE		
Denis PLUGER		

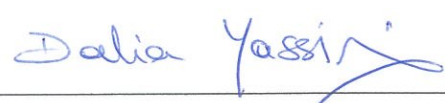
PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Jessica EL MASRY		
	Ayman ABDELFAHAT	

ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Lena EL IDRISSI EL ISMAILI	Morgana HAMDAN	
Ali SHAFIK		

PARENTS D'ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
	Marise ANANIAN	
Dalia YASSIN		
Noha EL ZAYAT		
Paul HADDAD		
	Rania EL NAGGAR	

MEMBRES SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF

Fonction	Nom	Émargement
Consul Général de France	Olivier LE VAN XIEU	
Conseillère des Français de l'Etranger	Catherine PASCAL	
Conseillère des Français de l'Etranger	Rafael PLEUTIN	



Conseiller des Français de l'Etranger	Hervé MAJIDIER	
Vice-président CVL	Samy BADR	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2



AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.
**LYCÉE FRANÇAIS
DU CAIRE**

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Monsieur Yves OLICHON
Proviseur du Lycée Français du Caire

Aux Membres du Conseil d'Établissement

Le Caire, le 03 mars 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance ordinaire n°3 du Conseil d'établissement qui aura lieu mardi 10 mars 2026 à 14h, en salle de réunion – Mearag.

Ordre du jour :

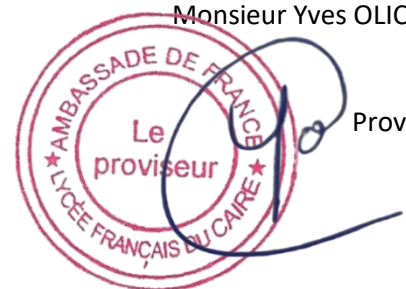
- 1- Approbation du PV du CE n°1 du 03 décembre 2025 et du CE n°2 du 18 janvier 2026.
- 2- Calendrier scolaire 2026/2027
- 3- Calendrier de fin d'année
- 4- Frais d'écologie
- 5- Point sur les préinscriptions des élèves R26
- 6- Réflexion sur les horaires du 1^{er} degré
- 7- Structure prévisionnelle 1^{er} degré 2026/2027
- 8- Structure prévisionnelle 2nd degré 2026/2027
- 9- Questions diverses

Vous trouverez en annexe :

- Procès-verbaux du conseil d'établissement n°1 et n°2
- Calendrier scolaire 2026/2027 (proposition de la direction)
- Questions diverses à renvoyer avant le 08 mars 2026

En vous remerciant par avance de votre participation à cette commission, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

Monsieur Yves OLICHON



Proviseur



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 3



AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.

**LYCÉE FRANÇAIS
DU CAIRE**

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Conseil d'établissement n°1

Année scolaire 2025/2026

Procès-verbal

Mercredi 03 décembre 2025 à 16h30

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

Présents :

Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Yves OLICHON, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisseuse adjointe
- M. Eric FOUCHOU LAPEYRADE, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- Mme Naïma EL SAYED
- Mme Violaine DELARONDE
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- Mme Hala STROUGO
- M. Ayman ABDELFAHATTAH

Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Noha EL ZAYAT
- Mme Christine GUINDI
- M. Paul HADDAD

Pour les élèves :

- Lena EL ISMAILI EL IDRISI
- Ali SHAFIK

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Rafael PLEUTIN, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Samy BADR, Vice-président du CVL

Excusés :

- M. Zyad HEGAZI
- Mme Dalia YASSIN
- Mme Fatenn KANAFANI
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger

(Voir annexe 1- feuille d'émargement)

→ Le quorum étant atteint (18 sur 21), le conseil d'établissement n°1, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.

M. Yves OLICHON ouvre la séance à 16h35

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Naïma EL SAYED

Monsieur le Proviseur souhaite

- 1) Approbation du PV du CE n°4 du 18 juin 2025
- 2) Installation des instances 2025/2026
- 3) Calendrier des instances 2025/2026
- 4) Bilan de rentrée 2025
- 5) IMP 2025-2026
- 6) Rapport d'activités 2024/2025
- 7) Budget rectificatif
- 8) Budget 2026
- 9) Tarifs 2026
- 10) Horaires de Ramadan (pour les personnels)
- 11) Carte des emplois R26
- 12) Plan local d'évaluation (PLE)
- 13) Plan annuel d'orientation
- 14) Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et citoyenneté
- 15) Modification du règlement intérieur des élèves de l'établissement
- 16) Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement n°4 du 18 juin 2025 :

M. le Proviseur demande s'il y a des modifications à apporter au document. Mme EL SAYED demande de reformuler la phrase relative à la perte de pouvoir d'achat.

Monsieur le Proviseur informe également qu'une modification de l'ordre du jour est souhaitée : le point 8 devra être retiré. Cette décision est prise suite à une réunion tenue vendredi dernier avec l'AEFE. Certaines orientations seront arrêtées lors du Conseil d'Administration de l'AEFE prévu le 18 décembre, et elles auront un impact direct sur les budgets des établissements. Il a donc été demandé de reporter la présentation du budget, qui sera finalement décalée au mois de janvier.

L'AEFE traverse actuellement une situation financière difficile. Elle doit intégrer de nouvelles données relatives aux pensions civiles, ce qui influencera le budget des établissements et pourrait également entraîner des répercussions sur le budget du LFC et les droits d'écologie.

En revanche, il est précisé que le BR2 sera bien présenté comme prévu.

Il est fait une déclaration liminaire de la FSU. Cf **annexe 2-déclaration liminaire FSU**

Mme Catherine PASCAL intervient pour apporter son soutien à la déclaration des enseignants. Le SNES demande que le poids des pensions civiles ne repose pas sur les établissements en gestion directe.

Ci-annexé 3- PV du conseil d'établissement n°4 du 18 juin 2025 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

2. Installation des instances 2025/2026 (pour information)

Monsieur le Proviseur demande s'il y a des changements à apporter aux différents tableaux des instances pour chaque collège. Il n'y a pas de remarque sur le sujet.

3. Calendrier des instances 2025/2026 (pour information)

Monsieur le Proviseur affiche le calendrier des instances. Mme EL SAYED précise qu'il manque la CHSCT. Monsieur le Proviseur indique que cette instance a été ajoutée au calendrier le 13 janvier 2026.

4. Bilan de rentrée 2025 (pour information) :

Le primaire compte 900 élèves et le second degré 1 082 élèves.

Si les effectifs sont en légère augmentation depuis le début de l'année, ils demeurent toutefois en dessous de l'objectif fixé de 2 000 élèves. Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse des inscriptions, malgré l'ouverture de la classe de petite section à Maadi.

Concernant les effectifs du personnel, quelques vacataires restent en poste, mais leur nombre est bien inférieur à celui des années précédentes.

La masse salariale, quant à elle, est en hausse.

5. Mise en place des IMP 2025/2026 (pour information) :

Mme EL SAYED revient sur la suppression des IMP attribuées aux associations / clubs du LFC.

Elle rappelle que la direction a évoqué la possibilité d'une rémunération, sans en définir précisément les modalités.

Monsieur le Proviseur mentionne la piste d'un forfait. Mme EL SAYED souligne que la formulation du texte réglementaire permettrait pleinement d'intégrer les associations dans le dispositif des IMP, comme le faisait l'ancienne direction, décision qui valorisait à juste titre leur travail.

Elle insiste sur l'intérêt pédagogique fort de ces activités : le profil associatif des élèves constitue un véritable atout, et le travail mené par les associations est qualifié d'exemplaire. Elle demande donc le rétablissement des IMP.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE indique que l'interprétation du texte réglementaire n'est pas partagée par tous.

Il rappelle que le fonctionnement associatif repose sur le principe du bénévolat. Il précise que l'engagement

des enseignants n'est nullement remis en question et qu'une autre forme de valorisation ou de rémunération sera recherchée.

Mme EL SAYED réaffirme la qualité du travail accompli par ces associations.

M. OLICHON ajoute que l'attribution d'IMP crée un droit difficile à maintenir si le cadre ne le permet pas. Il propose d'engager une réflexion afin de trouver une autre manière de reconnaître l'investissement des équipes, tout en rappelant que les associations n'avaient initialement rien demandé.

Les parents s'inquiètent de l'avenir du lycée. La situation devient préoccupante, car l'établissement, autrefois doté de listes d'attente, peine désormais à attirer suffisamment d'élèves. Cela pourrait avoir un impact sur l'organisation et la répartition au sein de notre structure. Il est donc nécessaire d'en comprendre les causes, notamment en ce qui concerne les coûts.

Cette question devra être abordée dans le cadre du budget de l'établissement. La direction se dit pleinement consciente des efforts à fournir pour renforcer l'attractivité du lycée.

7. Rapports d'activités 2024/2025 (pour information) :

Cf annexe 4- diaporama CE n°1

Concernant le suivi des élèves, les équipes interrogent la direction sur l'augmentation importante du nombre de PAP entre 2021 et 2025.

M. MAIGNAN explique que cette évolution s'explique en partie par un dépistage désormais réalisé plus tôt, ce qui conduit à identifier davantage d'élèves nécessitant des aménagements.

Il est également souligné que, contrairement aux PAP, le nombre de PAI est en diminution.

Par ailleurs, l'inquiétude des familles concernant les classes d'examens pourrait également contribuer à une hausse des demandes de prise en charge.

Les enseignants demandent ensuite pourquoi un accompagnement personnalisé (AP) est proposé en mathématiques mais pas en français.

La proviseure adjointe précise qu'il s'agit d'une répartition des moyens disponibles : d'autres ressources ont été attribuées au département de lettres afin d'assurer un équilibre global entre les disciplines.

8. Budget rectificatif 2 (pour information) :

Cf annexe 4- diaporama CE n°1

Un point est fait sur la caisse de solidarité : l'audit a adressé une remarque de non-conformité au LFC concernant l'utilisation de l'argent issu des ventes de matériel. Il n'est pas prévu réglementairement que le lycée puisse alimenter la caisse de solidarité, seuls les parents peuvent le faire. D'ailleurs, il est demandé aux parents d'élèves de relancer cette demande auprès des autres parents.

De nombreux travaux ont été réalisés pour améliorer la sécurité, notamment à Zamalek, ainsi que pour l'embellissement des locaux et la qualité des conditions de travail des élèves et des enseignants. Le compte financier devrait être positif.

Monsieur PLUGER demande si les JIJ constitueront une opération neutre sur le plan financier pour le lycée. Il n'est pas encore possible de répondre à cette question, mais la direction s'efforcera d'aller dans ce sens.

Il est demandé si le projet immobilier de Maadi est désormais obsolète. Monsieur le proviseur précise que le LFC n'a jamais été aussi proche d'obtenir le permis de démolition-construction : un seul document manque encore. L'appel d'offres sera lancé à la reprise de janvier. Si tout se déroule comme prévu, le permis pourrait être obtenu avant la fin de l'année scolaire. L'appel d'offres impliquera la SDI de Paris ainsi que des acteurs locaux.

Concernant la durée restante du bail de Maadi, il est rappelé que le bail actuel coure jusqu'en 2036. Mais le Ministère égyptien qui est propriétaire a demandé un nouveau bail qui est justement la condition pour obtenir le permis.

La question des fonds disponibles est également soulevée : il restait initialement 6 millions d'euros, mais ce montant n'est plus intégralement disponible. Il est donc possible que le permis soit accordé alors même que la situation financière ne permettrait pas d'engager les travaux.

Par ailleurs, le projet de déménagement vers New Cairo demeure en attente.

7. Tarifs 2026 (pour vote) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

Vote sur les tarifs des examens. L'AEFE a demandé un tarif différencié à la hausse pour les candidats individuels.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

8. Horaires de Ramadan pour les personnels (pour vote) :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
16	0	2

A la demande des personnels administratifs, la direction présente un nouveau texte qui permet de traiter toutes les situations tout en tenant compte des nécessités des services.

Modifier « Durée habituelle de travail » au lieu de « Durée quotidienne ».

9. Carte des emplois R26 :

Vote pour avis sur la carte des emplois R26:

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

Les emplois ont été préservés pour la prochaine rentrée.

Concernant le poste de Monsieur OUARET, il demeure pour l'instant susceptible d'être vacant.

Nous attendons les résultats de son recours.

Il est indiqué que deux postes en HG sont susceptibles d'être vacants sur le site à l'AEFE.

10. Plan local d'évaluation (PLE) (pour information) :

Une présentation du PLE est soumise pour avis, précisant les modalités d'évaluation du cycle terminal pour chaque discipline. Quelques ajustements ont déjà été apportés, notamment l'ajout de la NSI. D'autres modifications pourraient suivre, en lien avec la révision du règlement intérieur, notamment sur la question de la fraude.

Ces évolutions seront intégrées au PLE.

11. Plan annuel d'orientation (pour information) :

Une présentation synthétique du calendrier prévisionnel des actions liées à l'orientation est proposée (cf. diaporama CE n°1).

Il est décidé que, dès l'année prochaine, la participation au salon Choose France sera obligatoire pour tous les élèves de Terminale.

Plusieurs plateformes dédiées à l'orientation, destinées aux familles et aux élèves, sont ensuite présentées. M. Lods indique que le directeur de Sciences Po s'est récemment rendu en Égypte et a exprimé sa volonté d'intensifier les recrutements afin de renforcer les liens avec le pays. Ce message a été appuyé par M. l'Ambassadeur.

Il est également annoncé que le site internet du LFC fera prochainement l'objet d'une refonte.

12. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et citoyenneté (pour information) :

Une présentation est faite sur les différentes thématiques engagées au LFC.

L'établissement demeure au Label 2, et l'obtention du Label 3 reste un objectif à atteindre. Mme BEYSSAT poursuit activement son engagement dans cette démarche.

S'agissant des CVC-CVL, une proposition d'inter-CVC avec le lycée Voltaire a été formulée.

Pour le foyer, les élèves ont participé au choix du mobilier qui y sera installé.

Le poids des cartables demeure une difficulté importante. Malgré les efforts pour encourager l'utilisation des casiers, l'historique ne joue pas en leur faveur.

Les toilettes restent également un point de vigilance. Des dégradations ont été constatées ; grâce aux caméras, les auteurs ont été identifiés et sanctionnés.

Enfin, une Maison des lycéens est en cours de création afin d'apporter une solution durable aux questions de collecte de fonds.

13. Modification du règlement intérieur des élèves de l'établissement (pour vote) :

Un point est ajouté concernant les cas de fraude aux examens, avec un rappel des sanctions possibles. Madame VO HOANG précise que plusieurs élèves ont comparu devant la commission disciplinaire de l'académie de Grenoble lors de la dernière session d'examens. Leur relevé de notes a été neutralisé lors de la publication des résultats, dans l'attente des décisions de la commission. Les élèves concernés par une suspicion de fraude (détention d'un téléphone mobile éteint) ont obtenu la note de 0 à l'épreuve.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

16. Questions diverses :

7.a : Représentants des enseignants 1er degré : néant

7.b : Représentants des enseignants du 2nd degré SUDCAIRE : néant

7.c : Représentants des enseignants du 2nd degré SNES FSU : néant

7.d : Représentants des parents d'élèves ARFE : néant

7.e : Représentants des parents d'élèves AFPEC :

1.Faciliter la communication entre les associations de parents et les familles :

A) Diffusion des liens vers les groupes WhatsApp

Serait-il possible que la direction envoie un e-mail à l'ensemble des parents d'élèves afin de leur transmettre les différents liens d'accès aux groupes WhatsApp (que nous vous communiquerons) de toutes les classes de Mearag ?

En effet, certains parents ne font pas partie de ces groupes, et nous n'avons plus accès à leurs coordonnées pour les ajouter.

Réponse : OUI

B) Compte rendu des conseils de classe

Pourrait-on demander aux professeurs principaux de déposer systématiquement le compte rendu des conseils de classe directement sur Pronote, afin de garantir une diffusion claire et uniforme à l'ensemble des parents ?

Réponse : Oui. A envoyer à Mme VO HOANG pour retransmission.

2. Fontaines à eau

Les élèves signalent des problèmes concernant la qualité et la quantité de l'eau fournie par les fontaines. Serait-il possible de vérifier leur état, leur entretien et, si nécessaire, de prévoir une maintenance ou un remplacement ?

Réponse : Oui. Tout le système a été réparé le 19/11. L'eau potable est opérationnelle à 100% depuis cette date.

3. Devoirs sur Pronote

Pour les collégiens, serait-il possible de demander aux enseignants de ne pas publier de devoirs pour le lendemain après 17h, afin de permettre une meilleure organisation familiale et d'éviter les situations d'urgence en soirée ?

Réponse : Oui. Il est précisé que la pause numérique sera appliquée au LFC dès la reprise de janvier : les messages et devoirs publiés tardivement ne seront visibles que le lendemain.

4. Sécurisation des tablettes élèves

Les tablettes remises aux élèves ne semblent pas être équipées de limites de sécurité concernant l'accès à Internet.

Pourriez-vous nous indiquer :

- si les nouvelles tablettes ont été sécurisées comme prévu ;
- quelle solution est envisagée pour les tablettes distribuées l'année dernière, qui à notre connaissance ne disposent actuellement d'aucun contrôle parental ou filtre de navigation ?

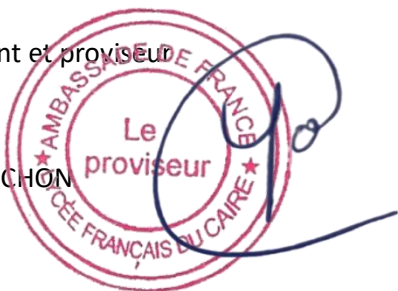
Réponse: Les nouvelles tablettes des élèves de 6^e sont sécurisées. Conformément à ce qui avait été annoncé, nous récupérerons les tablettes des élèves de cinquième afin de les sécuriser également.

7.f : Représentants des personnels ATOS : néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 18h39.

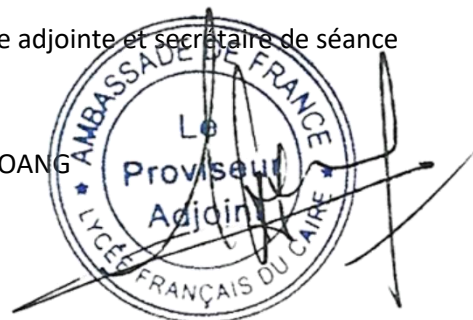
Président et proviseur

Yves OLICHON



Proviseure adjointe et secrétaire de séance

Kim VO HOANG



Lu et approuvé par Mme Naima EL SAYED, représentante des enseignants 2nd degré



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

N°1/ 2025-2026

03.12.2025 à 16h30

MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :

Fonction	Nom	Émargement
Adjoint au COCAC	Phillipe LODS	
Président du Conseil d'Établissement Chef d'établissement, Proviseur	Yves OLICHON	
Adjoint au Chef d'établissement	Kim VO HOANG	
Directeurs des classes primaires	Estelle BOUSQUET	
	Jean-Christophe MAIGNAN	
Directeur Administratif et Financier	Eric FOUCHOU-LAPEYRADE	
Conseillère Principale d'Éducation	Marie PLASSE	

PERSONNELS : Représentants des enseignants 2nd degré et 1^{er} degré

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Sylvie MIRAMONT	<i>Vicé-présidente de la Bourse Boursiers</i>	
Zyad HEGAZI		
Naima EL SAYED		
Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Marie-Hélène DELAFLOTTE		
Denis PLUGER		



PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Jessica EL MASRY	Helo STROMBO	
Hana EL TOBLEHY	ASman	

ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Lena EL IDRISSI EL ISMAILI		
Ali SHAFIK		

PARENTS D'ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Christine GUINDI		
Dalia YASSIN		
Noha EL ZAYAT		
Paul HADDAD		
Faten KANAFANI		

MEMBRES SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF

Fonction	Nom	Émargement
Consul Général de France	Olivier LE VAN XIEU	
Conseillère des Français de l'Etranger	Catherine PASCAL	
Conseillère des Français de l'Etranger	Rafael PLEUTIN	

Conseiller des Français de l'Etranger	Hervé MAJIDIER	<i>Ex wsc</i>
Vice-président CVL	Samy BADR	<i>Samy</i>

Déclaration liminaire

Conseil d'Etablissement du Mercredi 3 Décembre 2025 Lycée Français du Caire

Les Représentants FSU et représentants des personnels au Lycée Français du Caire

A Monsieur le Proviseur, Mesdames et Messieurs les membres de ce Conseil d'établissement,

Les représentants des personnels et responsables syndicaux FSU de notre établissement souhaitent alerter cette assemblée sur leur forte inquiétude liée aux annonces récentes relatives à la « réforme de l'AEFE ».

Au Lycée Français du Caire, comme dans l'ensemble des établissements du réseau AEFE, ces annonces suscitent de nombreuses interrogations au sein des équipes enseignantes et administratives quant au devenir de notre EGD.

Nous craignons que cette réforme, menée sans concertation ou communication ni avec les représentants des personnels, ni auprès des représentants de parents, n'affecte durablement les finances du LFC, avec pour conséquences inévitables :

- * des suppressions de postes de titulaires détachés qui entraîneraient une baisse d'attractivité de l'établissement
- * une augmentation de la contribution financière des établissements qui impacterait les frais de scolarité
- * une réduction des moyens pédagogiques nécessaires au développement de notre établissement

L'ensemble des personnels du LFC rappelle son attachement plein et entier à un service public d'éducation accessible, à la qualité de l'enseignement français et au respect des statuts et conditions de travail de toutes les catégories de personnels.

Les incertitudes actuelles nourrissent un climat de tension et de fatigue. La forte mobilisation du 2 décembre en est un signe, alors même que les équipes restent pleinement engagées au service de nos élèves et de nos familles.

Nous demandons que l'AEFE et le ministère de tutelle revoient leurs prévisions budgétaires et engagent une concertation réelle, transparente et documentée avec tous les partenaires sur le terrain.

Si nous sommes conscients des lourdes difficultés financières que traverse l'AEFE, nous sollicitons néanmoins qu'elle trouve des solutions qui protègent nos élèves, leurs familles et les statuts de nos personnels.

Nous vous remercions, Monsieur le Proviseur, de bien vouloir porter ces préoccupations à l'attention de la Direction de l'AEFE.

Les représentants SNUIPP-SNES-FSU siégeant
au Conseil d'Etablissement du Lycée Français du Caire.





Conseil d'établissement n°4

Année scolaire 2024/2025

Procès-verbal

Mercredi 18 juin 2025 à 16h

LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

Sont présents :

Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Yves OLICHON, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisseure adjointe
- M. Éric FOUCHOU LAPEYRADE, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Zyad HEGAZI
- Mme Naïma EL SAYED
- Mme Sylvie MIRAMONT
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Jessica EL MASRY
- Mme Amélie GAUTHIER

Pour les parents d'élèves :

- Mme Noha EL ZAYAT
- Mme Dalia YASSIN
- Mme Rania ABDELHAMID
- Mme Ranya EL NAGGAR
- Mme Aya GADO

Pour les élèves :

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Rafael PLEUTIN, Conseiller des Français de l'étranger

Sont excusés :

Pour les élèves :

- Alya SELIM
- Mia BARTH

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- Mme Aleya EL SAYED, vice-présidente du CVL
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger

→ Le quorum étant atteint (18 sur 21), le conseil d'établissement n°4, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.

M. Yves OLICHON ouvre la séance à 16h05.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG, proviseur adjoint
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Naïma EL SAYED, représentante du personnel enseignant 2nd degré

Un point est ajouté à l'ordre du jour pour information : la charte informatique

- 1) Approbation du PV du CE n°2 du 18 février 2025 et du CE n°3 du 04 juin 2025
- 2) Compte financier 2024
- 3) BR1 2025
- 4) Carte des emplois – rentrée 2025
- 5) Tarifs examens 2026
- 6) Voyages scolaires 2025/2026
- 7) Règlement intérieur des personnels de droit local – modification
- 8) Notification de report de la rédaction du projet d'établissement
- 9) Effectifs prévisionnels – rentrée 2025
- 10) Présentation des Jeux internationaux de la Jeunesse (JIJ 2026)
- 11) Questions diverses

1. Approbation du PV du CE n°2 du 18 février 2025 et du CE n°3 du 04 juin 2025

Procès-verbal du CE n°2 du 18 février 2025:

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

Procès-verbal du CE n°3 du 04 juin 2025:

Il est demandé les deux correctifs suivants :

1-Les élus soutiennent la motion des parents. Il convient de rajouter que les parents soutiennent aussi la motion des enseignants ;

2-Lire dans la rubrique des absences excusées : M. Ayman ABDELFAH au lieu de Mme Jessica EL MASRY.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

2- Compte financier 2024 (Cf diapositive du PPT)

Monsieur le DAF rappelle que le compte financier (COFI) correspond à l'image des comptes de l'année précédente. Ce COFI a été approuvé sans réserve et est entré dans le budget global de l'Agence lors du dernier CA.

Il est à noter une perte de 45 élèves entre 2023 et 2024. Cette perte est davantage marquée sur le collège.

Une augmentation des voyages scolaires est très nette en 2024. Nous sommes passés de 108 000 à 604 000€ payés par les familles. En rappel, le lycée prend en charge la totalité des dépenses liées aux enseignants et accompagnateurs.

Il est indiqué que certaines familles se sont vues remboursées lorsque le coût du voyage est inférieur au budget prévisionnel. A l'inverse, lorsque le montant prévisionnel est dépassé, le différentiel est pris en charge par le lycée.

Les dépenses : elles correspondent essentiellement aux frais de fonctionnement, aux salaires (payés par le LFC), aux investissements, aux pertes et aux amortissements.

La perte liée au change est considérable.

Les charges : elles correspondent aux dépenses.

Le taux de cotisation a été inversé sur les vacataires. En raison d'une réglementation apparaissant dans les charges, le taux de cotisation a été reporté sur la ligne autres charges. Il est précisé qu'il s'agit d'un jeu d'écriture comptable.

Monsieur PLUGER demande pourquoi le total des charges n'est pas le même montant inscrit sur la diapositive précédente. Monsieur le DAF répond que c'est un point qu'il va vérifier.

Il est expliqué que le compte de résultats avec un bénéfice brut est de 2 712 581€

Le reversement est de 3 775 931€.

Le résultat net est de -1 063 349 € essentiellement lié à la perte de change.

Il a été déjà sauvé 2 400 000 € des variations de change pour éviter à nouveau toute perte.

Arrivée à 16h37 de Mme Aya GADO.

2. BR1 2025

Le budget rectificatif est transmis pour information. Il correspond à l'ajustement du budget prévisionnel transmis en novembre à l'AEFE. En novembre, il sera demandé le BR2. Il tiendra compte des ajustements au réel liés aux inscriptions de septembre.

Les frais d'écologie sont présentés mais ils ne sont pas votés.

Les enseignants demandent à quel moment ils pourront évoquer la question des salaires. Monsieur le DAF indique qu'il conviendra de le faire avant le CA de l'agence dans le cadre du dialogue social.

Les représentants des personnels évoquent un problème de calendrier si le budget est désormais agrégé directement à celui de l'AEFE.

Les enseignants expriment leur désaccord concernant le gel des salaires une troisième année consécutives.. Monsieur le DAF rappelle néanmoins que les PDL sont payés en euros et qu'ils restent gagnants à valeur égale.

Les enseignants indiquent que l'inflation a considérablement augmenté et que le pouvoir a sensiblement diminué malgré un paiement en euros. Il leur paraît ainsi injuste de maintenir le gel de salaire depuis trois ans alors que le coût de la vie augmente. Pour corroborer les propos, ils indiquent que les enseignants détachés se sont d'ailleurs vus augmenter l'ISVL en raison de la cherté de la vie d'autant que les PDL paient leurs impôts pour certains en France.

Monsieur LODS ajoute qu'évoquer la question des salaires peut être périlleuse dans un contexte de forte contrainte budgétaire.

Monsieur le Proviseur et le DAF indiquent que la création des nouveaux postes entraîne une répercussion de 100 000 € supplémentaires sur les charges.

Monsieur MAJIDIER indique qu'il existe bien une inflation à considérer pour les enseignants.

Monsieur le DAF indique que si les effectifs augmentent il pourra être rectifié au BR2.

3. Carte des emplois – rentrée 2025

Jusqu'à 2024, chaque EGD disposait d'un plafond d'emplois définissant le nombre d'équivalent temps plein. Au LFC, c'était 140 ETP.

Faisant suite à un audit de la cour des comptes, il a été demandé à l'ensemble des EGD de revoir le plafond d'emploi. Cela s'explique par le différentiel constaté entre les salaires et le nombre de personnels déclarés.

Ce nouveau plafond correspond à des postes devenus pérennes et nécessitant l'ajustement des ETP à la rentrée 2025 : CF PPT

Les représentants des personnels demandent quel est le contour du poste marketing et des deux postes informatiques. Le mot « relations publiques » est retenu et sera préféré au mot « marketing ».

Monsieur le Proviseur indique que l'idée est de mettre un informaticien chaque matin à disposition des enseignants sur chaque site.

Il est demandé que devient Gamal. Il est répondu qu'il sera repositionné sur les sorties de collège en renfort des gardiens de loge. Il chapeautera les agents de sécurité.

Il est indiqué que le service des relations publiques est devenu une nécessité au vu de la situation locale actuelle. Par ailleurs, il est indiqué que la recherche de renseignements depuis le site Internet reste un obstacle et nécessite un meilleur accompagnement des nouvelles familles.

Il est convenu que la personne recrutée aura en charge :



- 1/ Le site Internet en appui avec le service de communication ;
- 2/ La gestion de la relation aux familles avant qu'elle n'arrive au lycée et jusqu'à 1 mois après leur arrivée ;
- 3/ Il s'agira du point d'entrée du lycée : organisation des visites de sites en lien avec les secrétaires du 1er degré mais gestion du collège et du lycée, gestion des premières informations.
- 4/ Elle organisera les journées portes ouvertes, en lien avec les associations de parents (café des parents...)

Mme EL MASRY demande à quel moment les parents doivent comprendre qu'ils ne doivent plus s'adresser à cette personne pour un relai auprès des secrétaires habituelles. Il conviendra dans cette situation de s'ajuster à l'usage.

Les parents proposent de faire un communiqué et de présenter un organigramme (sur le cahier de correspondance par exemple) pour indiquer plus précisément qui fait quoi. Il serait aussi opportun de tout traduire dans les trois langues.

Pour le poste informatique, il est prévu que les sites primaires soient aussi concernés par la réorganisation. Il existera un chef de service (Amani) et un adjoint (Tarek) qui se partageront les tâches, aidés par une équipe. L'objectif étant un service complet à disposition de tous.

Mme EL MASRY demande si les personnes nommées auront des jours fixes sur les écoles primaires. La réponse est affirmative.

Sortie provisoire de P. Lods à 17h30 à 17h45. Le nombre de votants est de 18.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

4. Tarifs examens 2026

CF tarifs

Il est rappelé la création d'un service coordinateur des examens créé en 2024 (pour la session 2025).

Il est question de savoir si le LFC dégage des bénéfices liés aux examens ou si l'ensemble des opérations sont justes couvertes par les recettes. A ce stade, il est répondu qu'il est difficile de vérifier la baisse drastique, supposée et annoncée par l'Aefe liée à la dématérialisation des copies. Dans son fonctionnement, il est précisé que le LFC, centre de délibération perçoit la totalité des recettes liées aux examens. Charge à lui ensuite de reverser les montants à chaque établissement en fonction des dépenses respectives.

L'augmentation est limitée pour les candidats scolaires. En revanche, il est prévu une hausse plus importante pour les candidats individuels dont l'organisation des examens nécessite plus de temps.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

5. Voyages scolaires 2025/2026

Il n'est présenté que les voyages retenus par la direction. Il est indiqué que les voyages en terminale ont été supprimés pour des raisons liées à l'organisation pédagogique et la difficulté de gestion du contrôle continu. Cette décision est soutenue par des enseignants. IL est ajouté également qu'à partir de l'an prochain, il n'y aura plus de voyages sur l'ensemble du cycle terminal. La direction souhaite y aller progressivement.

Les parents demandent la possibilité de faire des voyages par cycle et pas par classe uniquement.

Il est à noter une distinction entre les voyages scolaires et des actions de zone de l'AEFE (AAEH, JMO, etc...). Ces actions peuvent s'ajouter aux voyages scolaires.

Les parents demandent si l'on peut envisager des voyages pendant les congés. Monsieur le Proviseur répond que cela n'est pas exclu mais qu'il n'est pas responsable des élèves pendant les vacances.

Mme MIRAMONT demande s'il est maintenu un voyage par élève par an, un voyage par enseignant. La réponse est affirmative.

L'objectif est de faire partir tous les élèves et dans l'idéal un voyage par cycle

Mme ABDELHAMID demande si les parents continueront de payer en euros lorsque le voyage a lieu en Egypte. La réponse est non.

Si des voyages scolaires ont vocation à être annulés, Monsieur PLEUTIN demande si les options sont en péril. Ce ne sera pas le cas.

Mme EL SAYED demande des précisions sur le budget du Japon car le billet d'avion semble peu onéreux. La Direction confirme le prix et le voyage apparaît moins cher que pour l'Angleterre.

Mme EL ZAYAT demande quel est le critère de choix des élèves. Il est répondu que tout dépendra de la situation.

Il sera en revanche demandé aux familles de s'engager très vite. Il ne sera plus possible d'ajuster les listes à la dernière minute.

Le plafond par voyage est de 1500€.

Il est listé 22 voyages.

Vote sur la participation financière des familles / Vote sur tous les voyages scolaires présentés par la direction.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

6. La charte informatique

Elle est transmise après quelques rectifications, par suite de la réglementation RGPD. Elle ne change pas sur le fond.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

Une nouvelle charte (AIPD) analyse d'impact à la protection des données par suite de l'installation des 34 caméras. Les données seront conservées pendant 15 jours puis autodétruite. Les caméras ne pourront servir qu'en cas de problèmes.

Ce vote est reporté au prochain CE.

7. Règlement intérieur des personnels de droit local – modification

Proposition de modification pour le Ramadan :

« Pendant la période du Ramadan, la fin des cours est avancée dans le secondaire et tous les personnels (enseignants et non enseignants) terminent à cette heure-là. Dans le cas où les horaires habituels des personnels se terminent avant la fin des cours en période de Ramadan, ces derniers conservent leurs horaires habituels ».

Les personnels administratifs considèrent que cette proposition de modification est injuste car le nombre d'heures de travail ne serait pas le même pour tous les personnels (94%, soit 18 personnes sur 27 sondées. 9 n'ont pas répondu dont 4 personnels en arrêt). Dans cette situation, Monsieur le Proviseur indique que nous pourrions travailler sur l'annualisation du temps de travail par exemple.

Il est répondu qu'au départ, la mesure n'est pas là pour faire gagner du temps de travail mais bien pour pouvoir rentrer les personnels à l'heure pour l'iftar. Cela ne peut donc être injuste.

Les surveillants sont tenus de rester jusqu'à la fin des cours pour éviter toute problématique liée à l'organisation de la vie scolaire.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
12	7	0

8. Notification de report de la rédaction du projet d'établissement

Monsieur le Proviseur propose de reconduire le projet d'établissement tel quel pour un an afin de pouvoir retravailler dessus à la fin de l'année scolaire prochaine.

9. Effectifs prévisionnels – rentrée 2025

Cf diaporama PTT

Les chiffres évoluent tous les jours mais pas forcément dans le bon sens. Des départs sont annoncés. Les niveaux 5ème et 4ème sont en tension.

En revanche 6^{ème} et 3^{ème} sont loin d'être complet.

Le budget est calibré à 2000 élèves. On en est à cette date à 2018 élèves au total. La campagne reste ouverte. Il n'est pas relancé de communication à ce stade.

Il est indiqué que les départs concernent essentiellement des diplomates. La Direction espère que les familles arrivantes viendront avec des enfants pour compenser les pertes.

10. Présentation des Jeux internationaux de la Jeunesse (JIJ 2026)

Le LFC a candidaté pour accueillir en mai les IJJ 2026.

Il s'agit d'accueillir 55 délégations au Caire.

Le LFC porte ce projet avec les établissements du Caire. Nous serons co-organisateurs avec MISR, CAMUS, SDB et CONCORDIA. Cela se passera au Movempick du 6 octobre, Smart village, Roya club et Ain Sokhna.

Le projet repose sur des activités sportives, des activités de développement durable et culturelles.

Le LFC cherche des sponsors potentiels et fait un appel aux familles.

Budget de 400 000 € couverts en partie par ce que payent les familles. 75€/jour/personne.

Il est prévu une cérémonie d'ouverture à l'esplanade du Sphinx privatisée et une cérémonie de clôture au LFC.

Environ 500 personnes attendues. Chaque établissement du Caire va avoir en responsabilité 5-6 établissements. Ce sera le fil rouge toute l'année dès le primaire pour faire un partenariat avec ses élèves. Des mini-jeux sportifs seront organisés de manière interdisciplinaire.

Monsieur LODS dit que l'Egypte sera mise à l'honneur, mise en valeur du sport égyptien. L'impact est énorme. La candidature est multiple.

Le budget de l'IRF est de 50 000 €. 180000 € revient aux familles. Une autre partie provient de l'UNSS.

Le LFC aura une équipe de seconde.

MISR aura une équipe aussi.

Les autres établissements constitueront une équipe mixte (SDB, VOLTAIRE, CONCORDIA, CAMUS)

Les équipes égyptiennes paieront le même tarif.

Des sélections seront faites par établissement dès le mois d'octobre. Il y aura des jeunes officiels et des jeunes reporters.



Les professeurs d'EPS sont d'ores et déjà impliqués à ce projet.

Dans quelle mesure les JIJ viennent impacter le quotidien des cours ? Faible sur l'année mais probablement plus forte sur la semaine des JIJ.

Il ne s'agit que des écoles françaises.

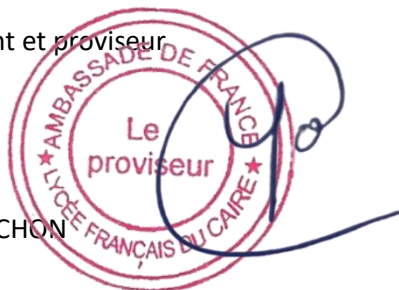
11. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 19h14.

Président et proviseur

Yves OLICHON



Proviseure adjointe et secrétaire de séance

Kim VO HOANG





AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.

**LYCÉE FRANÇAIS
DU CAIRE**

Conseil d'établissement n°1

-

Mercredi 03 décembre 2025 – Site de Mearag – 16h30

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Ordre du jour (1/2)

1. Approbation du PV du CE n°4 du 18 juin 2025

2. Installation des instances 2025/2026

3. Calendrier des instances 2025/2026

4. Bilan de rentrée 2025

5. IMP 2025-2026

6. Rapport d'activités 2024/2025

7. Budget rectificatif 2

~~8. Budget 2026~~

9. Tarifs 2026

CE n°5

Ordre du jour (2/2)

10. Horaires de Ramadan

11. Carte des emplois R26

12. Plan local d'évaluation (PLE)

13. Plan annuel d'orientation

14. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et citoyenneté

15. Modification du règlement intérieur des élèves de l'établissement

16. Questions diverses

Préambule

Désignation du secrétaire de séance

Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation du PV du CE n°4 du 18 juin 2025

Procès-verbal du CE 2024/2025 n°4

- Conseil d'établissement n°4 datant du 18 juin 2025



2. Installation des instances 2025/2026

Tableau des instances

- Installation [à consulter ici](#)

3. Calendrier des instances 2025/2026

Calendrier des instances

- Calendrier prévisionnel 2025-2026 [à consulter ici](#)

4. Bilan de rentrée 2025 - 1^{er} degré

Effectifs Elèves – Novembre 2025

	Maadi		New Cairo		Zamalek		Total	
	Elèves	Classe	Elèves	Classe	Elèves	Classe	Elèves	Classe
PS	24	1	22	1	15	1	61	3
MS	50	2	22	1	25	1	97	4
GS	68	3	23	1	24	1	115	5
CP	65	3	24	1	25	1	114	5
CE1	69	3	23	1	23	1	115	5
CE2	87	4	25	1	17	1	129	6
CM1	76	3	20	1	27	1	123	5
CM2	96	4	26	1	24	1	146	6
Total	535	23	185	8	180	8	900	39

4. Bilan de rentrée 2025 - 2nd degré

Effectifs Elèves – Novembre 2025

Niveaux	Nombre de divisions	Nombre d'élèves
6 ^{ème}	6	130
5 ^{ème}	6	161
4 ^{ème}	6	168
3 ^{ème}	6	142
2 ^{nde}	6	143
1 ^{ère}	6	162
Terminale	7	176
Total	43	1082

4. Bilan de rentrée 2025 - Personnels

Effectifs Personnels – Septembre 2025

Effectifs du LFC	
Total Personnels	215
<i>(vacataires inclus)</i>	<i>(234)</i>
Enseignants 1 ^{er} degré	55
Enseignants 2 nd degré	98
Equipe de direction	7
Personnels administratifs, techniques et de service	55

Mouvement de Personnels – Septembre 2025

	Partants	Arrivants
DIRECTION	0	0
EF2D/EMFE	2	1
DÉTACHÉS 1^{ER} DEGRE	3	4
DÉTACHÉS 2ND DEGRE	4	6
PDL 1^{ER} DEGRE	6	6
PDL 2ND DEGRE	5	5
PDL ADMIN/TECH.	3	12
TOTAL	23	34

4. Bilan de rentrée 2025 - Mouvement de personnels

5. IMP 2025-2026

Accès au tableau des IMP

- [À consulter ici](#)

6. Rapport d'activités 2024/2025

Bilan d'activités 1^{er} degré

- [Consultable ici](#)

Bilan d'activités 2nd degré

- [Consultable ici](#)

7. Budget rectificatif 1/4

			Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
			En cours	Modif	Final	En cours	Modif	Final
PERS	EDU112	Personnel	6 132 000,00	-150 000,00	5 982 000,00	6 132 000,00	-150 000,00	5 982 000,00
FONC	EDU114	Autres charges de personnel	15 000,00	-10 000,00	5 000,00	15 000,00	-10 000,00	5 000,00
FONC	EDU115	Formation continue - Réseau	20 000,00	-15 000,00	5 000,00	20 000,00	-15 000,00	5 000,00
FONC	EDU121	Restauration des élèves	63 000,00	6 000,00	69 000,00	63 000,00	6 000,00	69 000,00
FONC	EDU124	Infirmierie	12 000,00	-7 000,00	5 000,00	12 000,00	-7 000,00	5 000,00
FONC	EDU131	Dépenses d'enseignement	360 000,00	-30 000,00	330 000,00	360 000,00	-30 000,00	330 000,00
FONC	EDU132	Voyages scolaires	450 000,00	45 000,00	495 000,00	450 000,00	45 000,00	495 000,00
FONC	EDU133	Actions et projets d'établissements	140 000,00	40 000,00	180 000,00	140 000,00	40 000,00	180 000,00
FONC	RES213	Caisse de solidarité	100 000,00	-60 000,00	40 000,00	100 000,00	-60 000,00	40 000,00
FONC	RES222	Participation aux remb des HS et indemnités	30 000,00	33 000,00	63 000,00	30 000,00	33 000,00	63 000,00
FONC	RES227	Participation dématérialisation du bac		33 000,00	33 000,00		33 000,00	33 000,00
FONC	RES261	Promotion et communication			40 000,00			40 000,00
FONC	RES272	Dépenses IEN			3 000,00			3 000,00
FONC	SUP321	Travaux et entretien du parc immobilier	100 000,00	35 000,00	135 000,00	100 000,00	35 000,00	135 000,00
FONC	SUP323	Aménagement et mobilier		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
FONC	SUP324	Loyers et charges	1 126 350,00	-90 000,00	1 036 350,00	530 000,00	-90 000,00	440 000,00

7. Budget rectificatif 2/4

			Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
			En cours	Modif	Final	En cours	Modif	Final
FONC	SUP325	Viabilisation - énergie et fluides	150 000,00	-77 000,00	73 000,00	150 000,00	-77 000,00	73 000,00
FONC	SUP326	Entretien mobilier et prestations externes	330 000,00	-55 000,00	275 000,00	330 000,00	-55 000,00	275 000,00
FONC	SUP331	Equipements et fournitures administratives	80 000,00	-15 000,00	65 000,00	80 000,00	-15 000,00	65 000,00
FONC	SUP333	Logistique			40 000,00			40 000,00
FONC	SUP334	Déplacements et missions	70 000,00	30 000,00	100 000,00	70 000,00	30 000,00	100 000,00
FONC	SUP341	Fournitures et matériels informatique	40 000,00	-20 000,00	20 000,00	40 000,00	-20 000,00	20 000,00
FONC	SUP342	Logiciels, brevets et licences	200 000,00	-50 000,00	150 000,00	200 000,00	-50 000,00	150 000,00
FONC	SUP343	Projet et développement	10 000,00	-5 000,00	5 000,00	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
FONC	SUP344	Maintenance et hébergement informatique			30 000,00			30 000,00
FONC	SUP352	Impôts et taxes	10 000,00	-5 000,00	5 000,00	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
FONC	SUP353	Charges exceptionnelles et financières			40 000,00			40 000,00
FONC	SUP361	Travaux de sécurisation du parc immobilier	20 000,00	-15 000,00	5 000,00	20 000,00	-15 000,00	5 000,00
FONC	SUP362	Equipements et matériels de sécurisation	9 000,00	-5 000,00	4 000,00	9 000,00	-5 000,00	4 000,00
FONC	SUP363	Entretiens et prestations - sécurité	220 000,00	-70 000,00	150 000,00	220 000,00	-70 000,00	150 000,00
			3 555 350,00	-299 000,00	3 409 350,00	2 959 000,00	-299 000,00	2 813 000,00

7. Budget rectificatif 3/4

			Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
			En cours	Modif	Final	En cours	Modif	Final
INV	EDU131	Dépenses d'enseignement	50 000,00	-45 000,00	5 000,00	50 000,00	-45 000,00	5 000,00
INV	SUP321	Travaux et entretien du parc immo Le Caire	100 000,00	100 000,00	200 000,00	180 000,00	-160 000,00	20 000,00
INV	SUP321	Travaux et entretien du parc immobilier	160 000,00	-155 000,00	5 000,00	160 000,00	-155 000,00	5 000,00
INV	SUP331	Equipements et fournitures administratives			17 000,00			17 000,00
INV	SUP323	Aménagement et mobilier	40 000,00	8 000,00	48 000,00	40 000,00	8 000,00	48 000,00
INV	SUP333	Logistique			5 000,00			5 000,00
INV	SUP341	Fournitures et matériels informatique	400 000,00	-140 000,00	260 000,00	400 000,00	-140 000,00	260 000,00
INV	SUP342	Logiciels, brevets et licences	5 000,00	-1 000,00	4 000,00	5 000,00	-1 000,00	4 000,00
INV	SUP361	Travaux de sécurisation du parc immobilier	680 000,00	-650 000,00	30 000,00	280 000,00	-250 000,00	30 000,00
			1 435 000,00	-883 000,00	574 000,00	1 115 000,00	-743 000,00	394 000,00
			11 122 350,00	-1 332 000,00	9 965 350,00	10 206 000,00	-1 192 000,00	9 189 000,00

7. Budget rectificatif 4/4

Nature	En cours	Variation	Nouveau
Recettes propres	13 895 322	95 526	13 900 848

9 .Tarifs 2026 1/2

Possibilité d'abonder librement la caisse de solidarité en même temps que le paiement des frais d'écologie

	Tarif actuel	Tarif 2026
Badges	5 €	5 €
Manuel scolaire abimé	10 €	10 €
Manuel scolaire perdu	20 €	20 €
Livre BCD abimé	5 €	5 €
Livre BCD perdu	selon le prix du livre	selon le prix du livre
Livre CDI abimé	5 €	5 €
Livre CDI perdu	selon le prix du livre	20 €
Tablette perdue ou abimée	550 €	selon le prix du marché
Chargeur perdu ou abimé	40 €	selon le prix du marché
Clavier et protection perdus ou abimés	110 €	selon le prix du marché
Participation pour les JIJ		3 600 €
T-shirt pour les JIJ		15 €

Tarifs des examens et concours divers pour juin 2026

9 .Tarifs 2026 1/2

	Brevet	Epreuves anticipées	Baccalauréat	ASSR	CIMA	concours
Elèves du lycée	55 €	75 €	155 €	gratuit	50 €	gratuit
Elèves des établissements homologués	55 €	75 €	155 €	30 €	156 €	50 €
Candidats libres	90 €	120 €	240 €	30 €	156 €	50 €

9 bis. Travaux depuis juin

Site de Maadi :

- Privatisation et aménagement du parking rue 12
- Peintures et réaménagement de plusieurs salle de classe.
- Echanges de plusieurs climatiseurs.
- Création et aménagement d'un Labo (EnoV)
- Changement de toutes les toiles ombragées dans la cour des maternelles.

Site de Zamalek :

- Peintures et réaménagement de plusieurs salles de classe.
- Réaménagement du couloir d'évacuation à l'arrière du bâtiment principal et mise en fonction de la porte secours arrière (avec barre antipanique + verrouillage de nuit)

Site de New Cairo :

- Aménagement de la nouvelle salle de motricité et installation de détecteurs incendie autonomes.
- Rénovation de toutes les tables pique-nique extérieures

9 bis. Travaux depuis juin

Site de Mearag :

- Construction d'un foyer et d'une terrasse pour les élèves
- Peinture des façades et des coursives de toute la cour du collège et du préau de la vie Scolaire.
- Remise en état de la chaudière piscine.
- Rénovation et amélioration du système d'eau potable.
- Création et construction d'un nouveau bureau pour la vie Scolaire (hall)
- Fabrication d'un meuble dédié au dépôt et rangement des téléphones élèves.

10. Horaires de Ramadan

Aménagement des horaires durant le mois de Ramadan

1. **Champ d'application :**

- Le présent dispositif s'applique aux agents titulaires d'un contrat local à temps complet. Il ne concerne pas les personnels en contrat à temps partiel, ni les personnels expatriés ou résidents, sauf disposition contraire validée par la direction.

2. **Période d'application :**

- L'aménagement des horaires est applicable du premier au dernier jour du mois de Ramadan, selon les dates fixées par les autorités locales.

3. **Aménagement général :**

- Les agents concernés bénéficient d'une réduction d'une heure par jour sur leur durée quotidienne de travail. L'organisation concrète de cette réduction (le matin, en fin de journée ou selon une autre modalité) est arrêtée en accord avec le chef de service, dans le respect de la continuité du service.

4. **Nécessité de service :**

- En cas de nécessité de service, d'urgence ou d'événement exceptionnel, l'agent peut être amené à respecter son horaire habituel. Cette situation, ponctuelle, ne remet pas en cause l'application de l'aménagement pour les autres jours où le service le permet.

5. **Cas particuliers :**

- Pour les agents dont l'horaire habituel se termine à 18h, l'aménagement consiste en :
 - une fin de service à 16h,
 - et une prise de poste avancée d'une heure le matin. Toute autre organisation nécessite une validation préalable de la direction.

6. **Suivi des horaires :**

- Les horaires aménagés sont communiqués et validés par le chef de service.

7. **Rémunération :**

- Cet aménagement est accordé sans incidence sur la rémunération des agents concernés.

11. Carte des emplois - Rentrée 2026

CPE

Histoire-Géographie

Technologie

12. Plan local d'évaluation (PLE)

Plan Local d'Évaluation

- PLE [à consulter ici](#)

13. Plan annuel d'orientation - Niveau 3^e

Décembre

- Stage en entreprise
- Forum des métiers

Mars-Avril

- Séances d'information à l'orientation

13. Plan annuel d'orientation - Niveau 2^{nde}

Décembre

- Forum des métiers
- Campagne ADN-AEFE : échanges scolaires

Février

- Speed dating des spécialités : présentation par les élèves du cycle terminal

Mars – Avril

- « Cours Portes Ouvertes » : aide au choix des spécialités

Mai

- Choix des spécialités

Juin

- Stage de 2 semaines

13. Plan annuel d'orientation - Niveau 1^{ère}

Novembre

- Réunion parents « Parcoursup »
- Rencontre Parents-Professeurs de mi-semestre

Décembre

- Forum des métiers

Mai

- Choix de la spécialité abandonnée

13. Plan annuel d'orientation - Niveau T^{ale}

Octobre

- Salon « Choose France »

Décembre

- Forum des métiers
- Dossier « Bourse Excellence Major »
- Ouverture Parcoursup

Janvier-Février

- Saisie des vœux sur Parcoursup

Mars-Avril

- Fiche avenir
- Concours écoles de commerce et d'ingénieurs

Mai- Juin

- Intervention Campus France
- Début des propositions Parcoursup

14. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable

Mises en valeur des productions

- Genially Zone Moyen-Orient sur l'EDD
- Communication (nouvelle rubrique sur le site du Lycée)
- Propositions potentielles du CDI (revues, articles, écrivains)

14. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable - Thématiques prioritaires

Recyclage

- E-waste,
- Tri sélectif
- Compostage

Protection de l'eau et de la biodiversité

- Gourdes / fontaines
- Diminution de l'utilisation des plastiques : « Les lundis sans plastiques »
- Projet « De l'eau pour tous »
- Lakes and fish resources protection

Energie

- Utilisation raisonnée de la climatisation
- Bulletin météo en automne et printemps
- Projet « panneaux solaires » - Club vert

14. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable - Thématiques prioritaires

Climat

- COP
- Aménagement de la cour du primaire

Formation des éco délégués

- Formation/information en octobre et novembre 2025
- Sortie - éco-délégués : nettoyage de plage à Ain Sukhna
- Acculturation

Autres

- JIJ
- Sortie 6^{ème} à Very Nile
- Handisport (accueil de non-voyants) – JMO
- Egalité Homme-Femme : Sciences XXelles
- Permaculture jardin pédagogique
- Menu (ovo-lacto) végétarien

14. Programme d'actions annuel d'éducation à la santé

Prévention et lutte contre les addictions

- CM2 : écrans
- 4^e : addictions

Education à la sexualité

- MS/GS/CP : prévention des violences sexuelles
- CE1 : consentement + intimité
- CE2 : à la demande des enseignants
- CM1 : consentement
- CM2 : puberté
- 5^e : égalité F/G
- 2^e : consentement
- 1^e : [câlin malin](#)
- T^{ale} : loi et sexualité

14. Programme d'actions annuel d'éducation à la santé

Education à l'alimentation

- Primaire : projet petit-déjeuner partagé
- Secondaire : interventions en classes de 6^{ème}

Education à l'hygiène de vie

- Primaire : propreté
- Secondaire : sommeil

14. Programme d'actions annuel d'éducation à la citoyenneté - 4 sites

Formations 1ers secours

- Apprendre à porter secours (CM1)
- Gestes qui sauvent (CM2)
- PSC1

Sensibilisation au harcèlement

- 1^{er} degré : interventions en classes (CM1 + CM2)
- Collège / Lycée :
 - Sensibilisation des équipes à la Méthode de la préoccupation partagée
 - Organisation d'une semaine de sensibilisation "lutte contre le harcèlement"
 - Mise en place du dispositif pHARe

14. Programme d'actions annuel d'éducation à la citoyenneté - Niveau Collège (1/3)

Un CVC actif

- Elections avec participation de tous les élèves.
- Organisation d'une Journée Nationale de lutte contre le harcèlement (Dress code; inscription NAH sur le terrain, Arbre du bien vivre ensemble.
- Participation pour la 3ème année consécutive au Concours Non au Harcèlement en partenariat avec Pas 1 de plus.
- Organisation de la cérémonie républicaine de remise des diplômes pour les élèves de 3ème
- Organisation de la 2ème édition de la soirée des Talents en partenariat avec le CVL
- Organisation d'une spirit week à destination de l'ensemble des élèves (1 journée) et des élèves de 3ème
- Actions de solidarité à définir

14. Programme d'actions annuel d'éducation à la citoyenneté - Niveau Collège (2/3)

Formation des délégués de classes

- Sur deux demi-journées : une pour les 6ème/5ème, l'autre pour les 4ème/3ème

Mise en place d'un inter CVC

- 1^{ère} réunion le 27 novembre
- Déplacement des élèves au lycée Voltaire.
- Rencontre avec les élèves du CVC de Voltaire et celui de MISR

Deux sujets qui tiennent le CVC à cœur

- Le poids des cartables (rendre les casiers attractifs, mise en place des tablettes, affiches « bien préparer mon cartable »)
- Les toilettes (comment éviter les détériorations, sensibiliser l'ensemble des élèves à cette question). Organisation de la cérémonie républicaine de remise des diplômes pour les élèves de 3ème

14. Programme d'actions annuel d'éducation à la citoyenneté - Niveau Collège (3/3)

Travail sur le climat scolaire

- Mise en rang dans la cour. Sondage à mettre en place à destination des élèves et des enseignants afin de faire un bilan à N+1
- Amélioration concernant la récupération des téléphones portables dès l'entrée des élèves au Lycée (installation d'un placard, sécurisation du lieu de stockage)
- Travail sur un affichage des règles de vie de l'établissement (affiches réfléchies et travaillées avec les élèves pour les élèves ; affichage de phrases clés sur les marches d'escaliers...
- Actions partagées avec la Mission Alizés, Pas 1 de plus ; participation à la cérémonie du 11 novembre

14. Programme d'actions annuel d'éducation à la citoyenneté - Niveau Lycée

Inauguration du foyer

Création d'une maison des lycéens

- 1^e réunion : 03/12

CVL

- 5 postes à pourvoir pour 19 candidatures

15. Modification du règlement intérieur des élèves de l'établissement

Article X 8– Fraude et tentative de fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, commise dans le cadre d'une évaluation, d'un examen blanc, d'un devoir sur table ou de tout travail exigé par l'établissement, constitue une faute contraire aux obligations de l'élève.

1. Définition

Relèvent notamment de la fraude ou de la tentative de fraude :

l'utilisation, la détention ou la consultation de documents, matériels ou supports non autorisés (téléphone, montre connectée, écouteurs, antisèches, etc.) ;

l'échange d'informations, de documents ou de matériels entre élèves durant une épreuve ; la copie totale ou partielle d'un autre élève, ou la communication volontaire de son propre travail à des fins de tricherie ;

la falsification ou l'altération de documents scolaires (bulletins, correspondances, justificatifs, signatures) ;

l'usurpation d'identité ou tout procédé destiné à tromper les personnels de l'établissement.

2. Constatation

Tout fait susceptible d'être qualifié de fraude ou tentative de fraude est signalé sans délai au conseiller principal d'éducation et au chef d'établissement.

3. Sanctions

En fonction de la gravité des faits et de la situation de l'élève, il pourrait être prononcé :

l'attribution de la note zéro, sans possibilité de rattrapage ;

une retenue, un avertissement, un blâme ou tout autre travail d'intérêt pédagogique ;

une mesure d'exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement ;

la saisine de la commission éducative ;

en cas de faits graves ou répétés, la commission de discipline, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

16. Questions diverses





AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.

**LYCÉE FRANÇAIS
DU CAIRE**

MERCI

Conseil d'établissement n°2

Année scolaire 2025/2026

Procès-verbal

Dimanche 18 janvier 2026 à 16h

LFC – Site de Mearag – Salle de réunion

Sont présents (cf annexe1-émargement CE n°2)

Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Yves OLICHON, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Proviseure adjointe
- M. Éric FOUCHOU LAPEYRADE, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Zyad HEGAZI
- Mme Naïma EL SAYED
- Mme Violaine DELARONDE
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- Mme Jessica EL MASRY
- Mme Hana EL TOBLEHY

Pour les parents d'élèves :

- Mme Noha EL ZAYAT
- Mme Dalia YASSIN
- M. Paul HADDAD
- Mme Ranya EL NAGGAR

Pour les élèves :

- M. Ali SHAFIK

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Rafael PLEUTIN, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Samy BADR vice-président du CVL
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger

Sont excusés :

- Mlle Lena EL IDRISSE EL ISMAILI, représentante des élèves
- Mme Christine GUINDI, représentante des parents d'élèves
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte

→ Le quorum étant atteint (20 sur 21), le conseil d'établissement n°2, réuni en séance extraordinaire, peut valablement délibérer.

M. Yves OLICHON ouvre la séance à 16h05. L'ordre du jour est validé (cf annexe2--convocation du CE n°2)

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG, proviseur adjoint
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Naïma El Sayed représentante du personnel 2nd degré

Lecture de la déclaration liminaire de l'intersyndicale Snes-FSU et Sud Education – (cf annexe 3-déclaration liminaire)

1. Budget 2026

Conformément à l'obligation de présentation d'une perspective triennale à l'Aefe, les hypothèses d'évolution budgétaire sont les suivantes :

- 2026-2027 : +9 %, dont 3 % au titre de l'inflation et 6 % correspondant aux pensions civiles.
- 2027-2028 : +9 %, dont 3 % pour l'inflation, 3 % pour les pensions civiles et 3 % pour l'augmentation prévisionnelle des salaires.
- 2028-2029 : +3 %, correspondant à l'inflation.

Le Directeur administratif et financier indique que ces augmentations pourraient entraîner une baisse des effectifs. Les projections sont établies sur l'hypothèse d'une diminution de 50 élèves par an.

Il est précisé que la dépense liée à l'acquisition des iPads sera imputée intégralement sur l'exercice 2026.

Madame EL SAYED demande si les familles rencontrent des difficultés de paiement. Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE répond qu'il constate une augmentation significative du nombre d'impayés cette année.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur les possibilités de réduction de certaines dépenses. Il est précisé que des actions ont déjà été menées, notamment sur la ligne budgétaire des assurances ainsi qu'en matière d'informatique, par une meilleure gestion et rationalisation des contrats. Un travail d'optimisation est donc d'ores et déjà engagé.

Le budget est habituellement présenté au mois de novembre, mais l'AEFE a demandé un report de cette présentation. Il est rappelé que l'intérêt d'une présentation à cette période réside dans la disponibilité du compte financier (COFI), permettant de disposer d'un état précis des réalisations.

Monsieur PLUGER soulève la question des recettes en élémentaire, inférieur à celui des autres niveaux. Cette situation résulte de la baisse des effectifs dans ce cycle.

Les parents d'élèves demandent s'il existe des statistiques sur les départs d'élèves liés à l'augmentation des frais de scolarité. Il est répondu que les départs des familles s'expliquent par des causes multiples et qu'aucune donnée ne permet d'établir un lien direct et exclusif avec le montant des frais d'écologie.

Pour préciser le contexte, il est constaté une perte de 100 élèves environ sur les trois dernières années. Les enseignants indiquent qu'il serait pertinent d'analyser dans quelle mesure les départs vers d'autres systèmes scolaires sont liés à des considérations financières.

Il est également souligné que l'établissement n'avait jusqu'à présent jamais connu de situation sans liste d'attente. Monsieur LODS précise que depuis 2022, le réseau des établissements français en Égypte connaît une stagnation des effectifs, alors qu'il était auparavant en croissance continue. La crise économique constitue très probablement un facteur explicatif majeur.

Le budget consacré aux voyages scolaires est en diminution, du fait de la suppression des voyages en classes de Première et Terminale, au profit des niveaux collège et Seconde.

Il est rappelé que les parents ont la possibilité d'abonder la caisse de solidarité. Une baisse des contributions est constatée.

Les dépenses pédagogiques, quant à elles, sont en augmentation.

Un montant de 365 000 € est prévu pour les travaux, incluant notamment la création d'une salle polyvalente sur l'ancien terrain de basket de Mearag. Cet aménagement permettra de libérer des salles de classe et, autant que possible, d'assurer la continuité des enseignements et le maintien de projets, notamment au théâtre, durant les périodes d'examens blancs et d'examens officiels. Il est précisé que la construction de la salle polyvalente ne nécessite pas de permis de construire.

Concernant les loyers, un impact est constaté sur le site de NC, et une part importante est anticipée pour le futur loyer de Maadi, qui passerait de 75 000 € à 300 000 €, correspondant au loyer du terrain en vue de la construction du nouveau bâtiment, avec une augmentation annuelle prévue de 1%.

Les parents sont surpris de l'augmentation conséquente du loyer de Maadi. Ils s'interrogent sur le lien entre cette augmentation (loyer correspondant au terrain) et la réalisation des travaux. Le proviseur indique que cette hausse résulte d'une négociation visant à permettre l'obtention du permis de construire pour le projet prévisionnel de construction.

Monsieur PLUGER souligne que, sur une période de dix ans, le cumul des loyers pourrait représenter un montant équivalent à celui nécessaire pour l'achat du terrain et la construction d'un bâtiment.

Les parents demandent sur quelle durée le contrat a été négocié (à préciser). Il est par ailleurs indiqué qu'à ce stade, l'établissement ne dispose plus des moyens financiers nécessaires pour construire le site de Maadi tel qu'initialement prévu.

Enfin, la question est posée de savoir si, en l'absence de construction, l'augmentation du loyer resterait justifiée.

En bilan, sans les flux internes, le compte de résultat prévisionnel est excédentaire. Mais les flux internes sont d'environ 3 968 000 millions.

Pour les contrats locaux, une hausse du plafond de remboursement de la complémentaire santé est actée. Il passe de 150 000 € par an à 250 000 €.

Monsieur PLEUTIN précise que, concernant les bourses, des arbitrages devront être effectués, l'enveloppe budgétaire étant en diminution alors que les frais, écolage et transports, sont en augmentation.

Vote pour avis.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
7	7	6

Nous devons attendre les retours de l'Aefe pour voir si ce budget est validé.
Les parents apprécient les efforts que font la direction pour contenir les coûts.

2. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 17h12.

Président et proviseur


Yves OLICHON

Proviseure adjointe et secrétaire de séance


Kim VO HOANG

Vu et validé par Mme Naima EL SAYED, représentante des personnels du 2nd degré



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

N°2/ 2025-2026

18 janvier 2026 à 16h

MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :

Fonction	Nom	Émargement
Adjoint au COCAC	Phillipe LODS	
Président du Conseil d'Établissement Chef d'établissement, Proviseur	Yves OLICHON	
Adjoint au Chef d'établissement	Kim VO HOANG	
Directeurs des classes primaires	Estelle BOUSQUET	
	Jean-Christophe MAIGNAN	
Directeur Administratif et Financier	Eric FOUCHOU-LAPEYRADE	
Conseillère Principale d'Éducation	Marie PLASSE	

PERSONNELS : Représentants des enseignants 2nd degré et 1^{er} degré

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Sylvie MIRAMONT	Violaine DELARONDE 	
Zyad HEGAZI		
Naima EL SAYED		
Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Marie-Hélène DELAFLOTTE		
Denis PLUGER		

PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Jessica EL MASRY		Jessica
Hana EL TOBLEHY		ATHL

ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Lena EL IDRISSI EL ISMAILI		X
Ali SHAFIK		

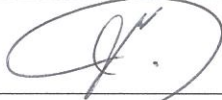
PARENTS D'ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Christine GUINDI		X
Dalia YASSIN		Présente
Noha EL ZAYAT		
Paul HADDAD		
Fatenn KANAFANI	Rania El Naggar	Rania El Naggar

MEMBRES SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF

Fonction	Nom	Émargement
Consul Général de France	Olivier LE VAN XIEU	X
Conseillère des Français de l'Etranger	Catherine PASCAL	
Conseillère des Français de l'Etranger	Rafael PLEUTIN	



Conseiller des Français de l'Etranger	Hervé MAJIDIER	
Vice-président CVL	Samy BADR	



Monsieur Yves OLICHON
Proviseur du Lycée Français du Caire

Aux Membres du Conseil d'Etablissement

Le Caire, le 05 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer au conseil d'établissement n°2 qui se tiendra en séance extraordinaire dimanche 18 janvier 2026 à 16h, en salle de réunion – Mearag.

Ordre du jour :

1- Budget 2026

En vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

Monsieur Yves OLICHON
Proviseur



Monsieur le Proviseur,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Etablissement du Lycée Français du Caire,

Depuis l'été 2025, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est à genou et sous le coup d'une « réforme » imposée par son ministère de tutelle. On nous explique que plus rien ne fonctionne et que sans cette réforme, l'AEFE ne survivra pas.

Sans nier l'impérieuse nécessité de prendre en compte la soutenabilité budgétaire d'un des plus gros opérateurs de l'Etat, on peut toutefois s'étonner de la présentation qui nous est faite de la situation. Elle ne reflète nullement les performances et la dynamique du réseau : des résultats excellents, des élèves épanouis et motivés, des personnels dévoués et des familles en quête de cette excellence qui, la plupart du temps, confirment et expriment leur attachement à ce fleuron de la diplomatie d'influence.

Cette réalité doit sans cesse être rappelée car elle reflète aussi une volonté profonde des missions de service public à l'étranger, de la part de toutes les équipes. Mais aujourd'hui cette volonté ne suffit plus. Ne nous y trompons pas : c'est bien le sous-financement chronique de l'État combiné aux objectifs irréalisables de CAP 2030 qui ont mené l'Agence à cette impasse.

Ce ne sont pas les fausses solutions qui nous sont présentées ce jour qui remettront à flot l'Agence. Au mieux elles permettront de tenir quelques mois, mais leurs conséquences seront souvent sans appel. Les risques de désengagement des établissements dus à la première phase de cette réforme sont réels. Mais les conséquences seront aussi déléteres pour les personnels : gels des salaires (une hausse prévue en 2026 a d'ores et déjà été refusée par l'AEFE), masse salariale contrainte, fermeture de postes... Et pour les familles, une augmentation inévitable et importante des frais de scolarité, excluant de fait de nombreux élèves et rompant le principe de solidarité.

Augmenter les frais d'écologie pour payer des retraites de fonctionnaires d'État est une aberration politique et une injustice sociale. C'est l'équilibre et la mixité de notre réseau qui sont menacés.

Il faut sauver l'AEFE et l'affranchir des coupes budgétaires. C'est une volonté politique qui doit être assumée. C'est à cette condition que ce formidable outil de diplomatie d'influence peut continuer ses missions.

L'enseignement français à l'étranger ne peut être une variable d'ajustement budgétaire.

Nous demandons donc un moratoire sur ce transfert des pensions civiles.

Les représentants élus au Conseil d'Etablissement du Lycée Français du Caire pour l'Intersyndicale SNUIPP-SNES-FSU et SUD



ANNEXE 5

CALENDRIER SCOLAIRE
2026-2027

Lycée Franç
LE CAIRE
EGYPTE

Heures d'enseignement dispensées à
tous les élèves (1er degré):

correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard)
et 26h maximum (cas d'un enseignement bi/plurilingue)

		sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	juil-27
1	S	1 M PR	1 J 5,2	1 D 5,2	1 M 5,2	1 V	1 L 5,2	1 L	1 J 5,2	1 S	1 M 5,2	1 J 5,2
2	D	2 M 5,2	2 V	2 L 5,2	2 M 5,2	2 S	2 M 5,2	2 M	2 V	2 D	2 M 5,2	2 V
3	L	3 J 5,2	3 S	3 M 5,2	3 J 5,2	3 D	3 M 5,2	3 M	3 S	3 L	3 J 5,2	3 S
4	M	4 V	4 D 5,2	4 M 5,2	4 V	4 L	4 J 5,2	4 J	4 D 5,2	4 M	4 V	4 D
5	M	5 S	5 L 5,2	5 J 5,2	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L 5,2	5 M	5 S	5 L
6	J	6 D 5,2	6 M 5,2	6 V	6 D 5,2	6 M	6 S	6 S	6 M 5,2	6 J	6 D 5,2	6 M
7	V	7 L 5,2	7 M 5,2	7 S	7 L 5,2	7 J	7 D 5,2	7 D	7 M 5,2	7 V	7 L 5,2	7 M
8	S	8 M 5,2	8 J 5,2	8 D 5,2	8 M 5,2	8 V	8 L 5,2	8 L	8 J 5,2	8 S	8 M 5,2	8 J
9	D	9 M 5,2	9 V	9 L 5,2	9 M 5,2	9 S	9 M 5,2	9 M	9 V	9 D 5,2	9 M 5,2	9 V
10	L	10 J 5,2	10 S	10 M 5,2	10 J 5,2	10 D 5,2	10 M 5,2	10 M	10 S	10 L 5,2	10 J 5,2	10 S
11	M	11 V	11 D 5,2	11 M 5,2	11 V	11 L 5,2	11 J 5,2	11 J	11 D 5,2	11 M 5,2	11 V	11 D
12	M	12 S	12 L 5,2	12 J 5,2	12 S	12 M 5,2	12 V	12 V	12 L 5,2	12 M 5,2	12 S	12 L
13	J	13 D 5,2	13 M 5,2	13 V	13 D 5,2	13 M 5,2	13 S	13 S	13 M 5,2	13 J 5,2	13 D 5,2	13 M
14	V	14 L 5,2	14 M 5,2	14 S	14 J 5,2	14 J 5,2	14 D 5,2	14 D 5,2	14 M 5,2	14 V	14 L 5,2	14 M
15	S	15 M 5,2	15 J 5,2	15 D 5,2	15 M 5,2	15 V	15 L 5,2	15 L 5,2	15 J 5,2	15 S	15 M 5,2	15 J
16	D	16 M 5,2	16 V	16 L 5,2	16 M 5,2	16 S	16 M 5,2	16 M 5,2	16 V	16 D 5,2	16 M 5,2	16 V
17	L	17 J 5,2	17 S	17 M 5,2	17 J 5,2	17 D 5,2	17 M 5,2	17 M 5,2	17 S	17 L 5,2	17 J 5,2	17 S
18	M	18 V	18 D	18 M 5,2	18 V	18 L 5,2	18 J 5,2	18 J 5,2	18 D 5,2	18 M 5,2	18 V	18 D
19	M	19 S	19 L	19 J 5,2	19 S	19 M 5,2	19 V	19 V	19 L 5,2	19 M 5,2	19 S	19 L
20	J	20 D 5,2	20 M	20 V	20 D 5,2	20 M 5,2	20 S	20 S	20 M 5,2	20 J 5,2	20 D 5,2	20 M
21	V	21 L 5,2	21 M	21 S	21 L 5,2	21 J 5,2	21 D 5,2	21 D 5,2	21 M 5,2	21 V	21 L 5,2	21 M
22	S	22 M 5,2	22 J	22 D 5,2	22 M 5,2	22 V	22 L 5,2	22 L 5,2	22 J 5,2	22 S	22 M 5,2	22 J
23	D	23 M 5,2	23 V	23 L 5,2	23 M	23 S	23 M 5,2	23 M 5,2	23 V	23 D 5,2	23 M 5,2	23 V
24	L	24 J 5,2	24 S	24 M 5,2	24 J	24 D 5,2	24 M 5,2	24 M 5,2	24 S	24 L 5,2	24 J 5,2	24 S
25	M	25 V	25 D	25 M 5,2	25 V	25 L 5,2	25 J 5,2	25 J 5,2	25 D	25 M 5,2	25 V	25 D
26	M	26 S	26 L	26 J 5,2	26 S	26 M 5,2	26 V	26 V	26 L	26 M 5,2	26 S	26 L
27	J	27 D 5,2	27 M	27 V	27 D	27 M 5,2	27 S	27 S	27 M	27 J 5,2	27 D 5,2	27 M
28	V	28 L 5,2	28 M	28 S	28 L	28 J 5,2	28 D	28 D 5,2	28 M	28 V	28 L 5,2	28 M
29	S	29 M 5,2	29 J	29 D 5,2	29 M	29 V		29 L 5,2	29 J	29 S	29 M 5,2	29 J
30	D	30 M 5,2	30 V	30 L 5,2	30 M	30 S		30 M 5,2	30 V	30 D 5,2	30 M 5,2	30 V
31	L		31 S		31 J	31 D 5,2		31 M 5,2		31 L 5,2		31 S
heures	0	heures 109,2	heures 57,2	heures 114,4	heures 83,2	heures 83,2	heures 98,8	heures 72,8	heures 83,2	heures 88,4	heures 114,4	heures 5,2
jours	0	jours 22	jours 11	jours 22	jours 16	jours 16	jours 19	jours 14	jours 16	jours 17	jours 22	jours 1

Circulaire AEFÉ		
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines	180 jours

Nombre total d'heures de classe sur l'année :	910
Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :	874
Nombre de semaines:	36-
Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés):	176
Nombre de jours fériés comptés:	5
Nombre de jours de classe effectif (réel):	171

Dernier jour travaillé	
Vacances	
Ramadan	
Fériés	
Pré-rentree	PR



AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.

**LYCÉE FRANÇAIS
DU CAIRE**

Conseil d'établissement n°3

-

Mardi 10 mars 2026 – Site de Mearag – 14h00

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CE n°1 et du CE n°2
2. Calendrier scolaire 2026/2027
3. Calendrier de fin d'année
4. Frais d'écolage
5. Point sur les préinscriptions des élèves R26
6. Réflexion sur les horaires du 1^{er} degré
7. Structure prévisionnelle 1^{er} degré 2026/2027
8. Structure prévisionnelle 2nd degré 2026/2027
9. Questions diverses

Préambule

Désignation du secrétaire de séance

Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation du PV du CE n°1 et du CE n°2

Procès-verbal du CE n°1

- Conseil d'établissement n°1 datant du 03 décembre 2025



Procès-verbal du CE n°2

- Conseil d'établissement n°2 datant du 18 janvier 2026





2. Calendrier scolaire 2026/2027



		sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	juil-27
1	S	1 M PR	1 J 5,2	1 D 5,2	1 M 5,2	1 V	1 L 5,2	1 L	1 J 5,2	1 S	1 M 5,2	1 J 5,2
2	D	2 M 5,2	2 V	2 L 5,2	2 M 5,2	2 S	2 M 5,2	2 M	2 V	2 D	2 M 5,2	2 V
3	L	3 J 5,2	3 S	3 M 5,2	3 J 5,2	3 D	3 M 5,2	3 M	3 S	3 L	3 J 5,2	3 S
4	M	4 V	4 D 5,2	4 M 5,2	4 V	4 L 5,2	4 J 5,2	4 J	4 D 5,2	4 M	4 V	4 D
5	M	5 S	5 L 5,2	5 J 5,2	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L 5,2	5 M	5 S	5 L
6	J	6 D 5,2	6 M 5,2	6 V	6 D 5,2	6 M	6 S	6 S	6 M 5,2	6 J	6 D 5,2	6 M
7	V	7 L 5,2	7 M 5,2	7 S	7 L 5,2	7 J	7 D 5,2	7 D	7 M 5,2	7 V	7 L 5,2	7 M
8	S	8 M 5,2	8 J 5,2	8 D 5,2	8 M 5,2	8 V	8 L 5,2	8 L	8 J 5,2	8 S	8 M 5,2	8 J
9	D	9 M 5,2	9 V	9 L 5,2	9 M 5,2	9 S	9 M 5,2	9 M	9 V	9 D 5,2	9 M 5,2	9 V
10	L	10 J 5,2	10 S	10 M 5,2	10 J 5,2	10 D 5,2	10 M 5,2	10 M	10 S	10 L 5,2	10 J 5,2	10 S
11	M	11 V	11 D 5,2	11 M 5,2	11 V	11 L 5,2	11 J 5,2	11 J	11 D 5,2	11 M 5,2	11 V	11 D
12	M	12 S	12 L 5,2	12 J 5,2	12 S	12 M 5,2	12 V	12 V	12 L 5,2	12 M 5,2	12 S	12 L
13	J	13 D 5,2	13 M 5,2	13 V	13 D 5,2	13 M 5,2	13 S	13 S	13 M 5,2	13 J 5,2	13 D 5,2	13 M
14	V	14 L 5,2	14 M 5,2	14 S	14 L 5,2	14 J 5,2	14 D 5,2	14 D 5,2	14 M 5,2	14 V	14 L 5,2	14 M
15	S	15 M 5,2	15 J 5,2	15 D 5,2	15 M 5,2	15 V	15 L 5,2	15 L 5,2	15 J 5,2	15 S	15 M 5,2	15 J
16	D	16 M 5,2	16 V	16 L 5,2	16 M 5,2	16 S	16 M 5,2	16 M 5,2	16 V	16 D 5,2	16 M 5,2	16 V
17	L	17 J 5,2	17 S	17 M 5,2	17 J 5,2	17 D 5,2	17 M 5,2	17 M 5,2	17 S	17 L 5,2	17 J 5,2	17 S
18	M	18 V	18 D	18 M 5,2	18 V	18 L 5,2	18 J 5,2	18 J 5,2	18 D 5,2	18 M 5,2	18 V	18 D
19	M	19 S	19 L	19 J 5,2	19 S	19 M 5,2	19 V	19 V	19 L 5,2	19 M 5,2	19 S	19 L
20	J	20 D 5,2	20 M	20 V	20 D 5,2	20 M 5,2	20 S	20 S	20 M 5,2	20 J 5,2	20 D 5,2	20 M
21	V	21 L 5,2	21 M	21 S	21 L 5,2	21 J 5,2	21 D 5,2	21 D 5,2	21 M 5,2	21 V	21 L 5,2	21 M
22	S	22 M 5,2	22 J	22 D 5,2	22 M 5,2	22 V	22 L 5,2	22 L 5,2	22 J 5,2	22 S	22 M 5,2	22 J
23	D	23 M 5,2	23 V	23 L 5,2	23 M	23 S	23 M 5,2	23 M 5,2	23 V	23 D 5,2	23 M 5,2	23 V
24	L	24 J 5,2	24 S	24 M 5,2	24 J	24 D 5,2	24 M 5,2	24 M 5,2	24 S	24 L 5,2	24 J 5,2	24 S
25	M	25 V	25 D	25 M 5,2	25 V	25 L 5,2	25 J 5,2	25 J 5,2	25 D	25 M 5,2	25 V	25 D
26	M	26 S	26 L	26 J 5,2	26 S	26 M 5,2	26 V	26 V	26 L	26 M 5,2	26 S	26 L
27	J	27 D 5,2	27 M	27 V	27 D	27 M 5,2	27 S	27 S	27 M	27 J 5,2	27 D 5,2	27 M
28	V	28 L 5,2	28 M	28 S	28 L	28 J 5,2	28 D	28 D 5,2	28 M	28 V	28 L 5,2	28 M
29	S	29 M 5,2	29 J	29 D 5,2	29 M	29 V		29 L 5,2	29 J	29 S	29 M 5,2	29 J
30	D	30 M 5,2	30 V	30 L 5,2	30 M	30 S		30 M 5,2	30 V	30 D 5,2	30 M 5,2	30 V
31	L		31 S		31 J	31 D 5,2		31 M 5,2		31 L 5,2		31 S
heures	0	heures 109,2	heures 57,2	heures 114,4	heures 83,2	heures 83,2	heures 98,8	heures 72,8	heures 83,2	heures 88,4	heures 114,4	heures 5,2
jours	0	jours 22	jours 11	jours 22	jours 16	jours 16	jours 19	jours 14	jours 16	jours 17	jours 22	jours 1

Circulaire AEFÉ		
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines	180 jours

Nombre total d'heures de classe sur l'année :	910
Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :	874
Nombre de semaines :	36-
Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés) :	176
Nombre de jours fériés comptés :	5
Nombre de jours de classe effectif (réel) :	171

Dernier jour travaillé	
Vacances	
Ramadan	
Fériés	
Pré-rentree	PR

3. Calendrier de fin d'année

Dates de fermeture du lycée pour les examens

- Du 2 au 11 juin 2026
- Du 16 au 18 juin 2026

Dernier jour de cours :

- 6^e/5^e/4^e : 30 juin 2026
- 3^e : 15 juin 2026
- 2^e : 1^{er} juin 2026
- 1^e/T^{ale} : 1^{er} juin 2026

Stage des élèves de 2nde

- Du 14 au 25 juin 2026

4. Frais d'écolage 2026/2027

Augmentation identique

- + 11 % pour tout le monde quelle que soit la nationalité
- + 11 % pour tous les niveaux scolaires

Frais 2025/2026 (*frais 2025/2026 en rouge*)

	Pré- élémentaire	Elémentaire	Collège	Lycée
Français	5 248 € <i>4 728 €</i>	4 528 € <i>4 079 €</i>	6 494 € <i>5 850 €</i>	7 615 € <i>6 860 €</i>
Nationaux	6 883 € <i>6 201 €</i>	6 003 € <i>5 408 €</i>	8 529 € <i>7 684 €</i>	9 970 € <i>8 982 €</i>
Etrangers tiers	7 832 € <i>7 056 €</i>	6 528 € <i>5 881 €</i>	10 359 € <i>9 332 €</i>	11 707 € <i>10 547 €</i>

5. Point sur les préinscriptions des élèves – Rentrée 2026

Préinscriptions – Rentrée 2026

6. Réflexion sur les horaires du 1^{er} degré

Horaires du 1^{er} degré

7. Structure prévisionnelle 1^{er} degré 2026/2027

Nombre de classes 2026/2027

Prévisions au 10/03/2026

En rouge : données 2025/2026 (à titre indicatif)

Niveau	MAADI		ZAMALEK		NEW CAIRO		TOTAL	
PS	1	1	1	1	1	1	3	3
MS	2	2	1	1	1	1	4	4
GS	3	3	1	1	1	1	5	5
CP	3	3	1	1	1	1	5	5
CE1	3	3	1	1	1	1	5	5
CE2	4	4	1	1	1	1	6	6
CM1	3	3	1	1	1	1	5	5
CM2	4	4	1	1	1	1	6	6
TOTAL	23	23	8	8	8	8	39	39

8. Structure prévisionnelle 2nd degré 2026/2027

Nombre de classes 2026/2027

Prévisions au 10/03/2026

En rouge : données 2025/2026 (à titre indicatif)

Niveau	MEARAG	
6 ^{ème}	6	6
5 ^{ème}	6	5
4 ^{ème}	6	6
3 ^{ème}	6	6
2 ^{nde}	6	6
1 ^{ère}	6	6
Terminale	7	6
TOTAL	43	41

9. Questions diverses





AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.

**LYCÉE FRANÇAIS
DU CAIRE**

MERCI

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger